



## COMPTE RENDU

### Séance du Conseil communautaire du lundi 10 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 janvier à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 4 janvier 2019

#### Conseillers présents

**Les conseillers titulaires :** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Henri BÉCAUT, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, Pierre COURTADON, Régis CURY, David DARRAS, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Pascal THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Robert MERCIER (représentant André RATINIER)

#### Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELOT à Henri BÉCAUT Martine CRUMIERE à André PLESSAT Guy FRAISE à Dominique TALON, Valérie GOUBY à Pascal VERNISSE, Roseline GOURDON à Christine MARTIN TISON, Claire TOGNON à Henri PUJOS

**Absents :** Patrick BENIGAUD, Alain DECERLE, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT

**Secrétaire de séance :** Isabelle PETIOT

#### N° 1 – EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – PISCINES DOMPIERRE SUR BESBRE ET VARENNES SUR ALLEIR – Projet réaménagement – Approbation et demande financement opération

Il est rappelé que les piscines publiques ont un rôle social et structurant au sein des territoires. Outre leur fonction sportive spécifique, les piscines sont devenues des espaces de loisirs et de détente, des lieux ludiques. Elles sont reconnues comme de véritables outils de développement et d'attractivité.

De l'analyse technique des 2 équipements et de l'étude stratégique de leur exploitation établies par les études des sociétés IPK Conseil (Montpellier) et R Agence (Lyon), il ressort certaines orientations susceptibles de réduire les coûts de fonctionnement et d'optimiser les recettes.

Le Président propose le financement ci-dessous pour 2019 et de solliciter tous les partenaires susceptibles de financer l'opération

Dépenses 2019		Recettes 2019	
<b>Montant global HT des travaux de réaménagement des 2 équipements</b>		<b>Demande financement partenaires institutionnels</b>	
<b>Piscine Varennes sur allier</b>	<b>222 400 €</b>	Etat 35%	77 840
		Région	34 800
		Total subventions	112 640
		<b>Autofinancement EPCI</b>	<b>109 760</b>
<b>Piscine Dompierre-sur-Besbre</b>	<b>402 400 €</b>	Etat 35%	140 840
		Région	48 288
		Total subventions	189 128
		<b>Autofinancement EPCI</b>	<b>213 272</b>
<b>Total dépenses HT</b>	<b>624 800 €</b>	Total subventions (48.29%)	<b>301 768 €</b>
		<b>Total Autofinancement EPCI (51.70%)</b>	<b>323 032 €</b>
		<b>Total recettes HT</b>	<b>624 800 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité sauf 1 voix contre (M. BERRAT) et 2 abstentions (M. BAHEUX et M. COURTADON) décide :

- d'approuver les projets de réaménagement des 2 piscines communautaires constituant la 1<sup>ère</sup> partie d'un projet global des équipements aquatiques basés sur les 2 sites tel qu'il est exposé, à réaliser dès l'année 2019, étant entendu que la poursuite des opérations d'investissement intégrée dans une seconde partie du projet global pourrait s'envisager en 20120
- d'approuver le montage financier ci-dessus et de solliciter toutes les subventions maximum auprès de l'Etat au titre du DETR et de la Région au titre du Contrat Ambition et tout autre organisme potentiellement partenaire du projet.

**N° 2 – FINANCES – Budget 2018 – Décision modificative N°6**

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements nécessaires pour les budgets ci-après :

**Budget annexe Pôle Emploi Entreprises**

Il convient d'abonder les crédits du chapitre 66 pour régler la dernière échéance d'emprunt. Ces crédits sont prélevés sur le chapitre 011 pour assurer l'équilibre.

compte	libellé	Modification
<b>Dépenses</b>		
Chap 011 – art 6226	Réduction crédits pour virement sur chap 66	- 40
Chap 66	Intérêts emprunts	+ 40

**Budget annexe Zone Varennes Forterre**

L'ouverture de crédits au chapitre 011 est nécessaire pour régler la taxe foncière 2018. L'équilibre est assuré par la recette issue d'une subvention versée par le budget principal.

compte	libellé	Modification
<b>Dépenses</b>		
Chap 011 – art 63512	Crédits Taxes foncières	+ 5 000

compte	libellé	Modification
<b>Recettes</b>		
Chap 74 – art 7475	Subvention budget principal	+ 5 000

**Budget Principal**

Certains ajustements s'avèrent nécessaires pour régler la subvention Journée de l'Enfance, un complément de subventions aux budgets annexes Hébergements touristiques (personnel) et Varennes Forterre (taxes foncières)

compte	libellé	Modification
<b>Dépenses</b>		
Chap 65 – art 6574	Réduction crédits pour virement chap 65 art65738 budget annexe Varennes Forterre	- 5 000
Chap 65 – art 6574	Subvention Centre social Journée de l'enfance	1800
Chap 65 – art 657364	Réduction crédits réserve pour Subvention Journée de l'enfance	-1800
Chap 65 – art 6574	Subvention budget annexe Hébergements touristiques – Personnel	3 000
Chap 65 – art 65738	Subvention budget annexe Varennes Forterre – taxes foncières	5000
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 000</b>

L'équilibre est assuré par le versement du complément de rémunération du personnel du budget annexe Hébergements touristiques

compte	libellé	Modification
<b>Recettes</b>		
Chap 70 – art 70841	Reversement crédits rémunération personnel du budget annexe Hébergements touristiques –	3 000
	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 000</b>

**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**Budget annexe Hébergements touristiques**

L'abandon de crédits au chapitre 012 est nécessaire pour régler les frais de personnel. L'équilibre est assuré par la recette issue d'une subvention versée par le budget principal.

**Section de fonctionnement**

compte	libellé	Fonc	Chap	Montant
<b>Dépenses</b>				
6215	Charges du personnel	95	012	3 000
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				<b>3 000</b>

compte	libellé	Fonc	Chap	Montant
<b>Recettes</b>				
7475	subvention budget principal.	95	74	3 000
<b>Recettes de fonctionnement</b>				<b>3 000</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires ci-dessus par la présente décision modificative N° 6 équilibrée en dépenses et en recettes et d'autoriser le Président à effectuer les opérations nécessaires.

<b>N° 3 – FINANCES – Fiscalité- Taxe de séjour-Modification délibération n°2018-081 (Régularisation erreur matérielle)</b>
--

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De confirmer la décision du conseil communautaire en date du 24 septembre 2018, par délibération n° 2018-081 sur le maintien des 2 tarifs de la taxe de séjour comme il suit :

Catégories d'hébergement	Tarif voté
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures (inférieur à hôtels et résidence 1 étoile)	0,30 €

- De modifier ainsi ces 2 tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Dit que les autres dispositions de la délibération n° 2018-081 en date du 24 septembre 2018 restent inchangées

<b>N° 4– TOURISME – « Balade des 7 châteaux » – Projet tracé circuit touristique – Approbation et mise en place</b>
---

La « Boucle des 7 châteaux » vient compléter l'offre de randonnées et autres parcours proposés par le Conseil Départemental et diversifier l'offre touristique du Val de Besbre.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'inscription sur l'application IGN du tracé,
- de communiquer sur le projet selon divers supports soumis à la Commission Communication
- d'organiser d'une réunion d'information avec les divers acteurs de tourisme potentiellement concernés (maires ou leurs représentants, châtellains, hébergeurs et restaurateurs, .....)
- de mettre en place 'une signalétique appropriée.

<b>N° 5– ENVIRONNEMENT- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – Constitution Comité de pilotage</b>
---

Le Président propose à l'assemblée de constituer un groupe de travail qui suivra les phases d'élaboration du PCAET du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du diagnostic territorial aux actions qui seront à valider par les instances communautaires ainsi que de participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de constituer un groupe de travail qui suivra les phases d'élaboration du PCAET du territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire du diagnostic territorial aux actions qui seront à valider par les instances communautaires ainsi que de participer aux ateliers/animations proposé(e)s par le SDE 03
- de désigner au sein du comité de pilotage les conseillers communautaires ci-après,
  - Monsieur David DARRAS
  - Madame Marie-France AUGIER
  - Madame Michelle BERTHIER
  - Monsieur Guy LABBE
  - Monsieur Michel LAURENT
  - Monsieur Léopold GODART

**N° 6 – ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Modification de la désignation des représentants de l'EPCI au sein du Comité Technique (C.T) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T**

Le nombre de représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger au sein du C.T et du C.H.S.C.T est fixé à 5, soit 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants.

Ayant été désigné comme Président du C.T et Président du CHSCT, le Président de l'EPCI siège donc en qualité de membre titulaire au sein de ces instances paritaires.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de prendre acte de la désignation par l'autorité territoriale des représentants de l'EPCI au sein du C.T et du C.H.S.C.T comme suit :

Représentants de l'EPCI titulaires	Représentants de l'EPCI suppléants
Roger LITAUDON	Marie-Jo MARGELIDON
Marie-France AUGIER	Michel LAURENT
Fabrice MARIDET	André PLESSAT
David DARRAS	Guy LABBE
Pascal VERNISSE	Christine MARTIN TISON

**N° 7 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines – mutualisation personnel Ville de Varennes/Allier/Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire**

Monsieur le Président expose les besoins momentanés des services fonctionnels en matière de Finances et administration générale et communique l'accord de la ville de Varennes sur Allier quant à la fourniture de la prestation nécessaire pour une durée de 3 mois. Le coût forfaitaire de ladite d'un montant de 2 016 € sera facturé à son terme par la ville de Varennes

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver la prestation de service à titre onéreux fournie par la Ville de Varennes sur Allier à la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire à compter du 24 janvier 2019 pour une période de 3 mois renouvelable, pour un coût forfaitaire de deux mille seize euros,
- d'approuver les conditions de mutualisation faisant l'objet de la convention ci-annexée

Fait à Varennes-sur-Allier, le 21 janvier 2019

P.E.C  
Le Président,

